

Compte rendu du Conseil d'administration extraordinaire de l'université PSL

Mardi 16 décembre 2025

Étaient présents avec voix délibérative :

BALAUDÉ Jean-François
BAUD Céline
BEAUVALLET Godefroy
BONIFAS Nino
CASOLI Fabienne
CHAUVEAU Tonatiuh
CHUPIN Maxime
CROQUETTE Vincent
DADOUR Stéphanie
DE FROMENT Jean-Baptiste
DUMONT Pierre
LERMINIAUX Christian
MARCHAND-LASSERRE Mathilde
MARQUET Clément
MINET Aurélien
MORIN Olivier
MORFIN-GEOFFROY Paul
MOUHOUD El Mouhoub
MOUSSA Charbel
OUALI Flora
OUVRIER Sandy
PINAUD Samuel
PORRINO Matteo
VOLOVITCH Polina
WORMS Frédéric

Étaient également présents :

CHEVALIER-DELAHAIS Marine
CHRISTOPHE Anne
LOUSSOUARN Jérémie
MAÏBORODA Sophie
ROLLAND Jean-Brice

I. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A1. Désignation des personnalités qualifiées (collège 3)

Le Président rappelle que le troisième collège se compose de huit personnalités qualifiées, dont une personnalité proposée par la ville de Paris et une autre proposée par le Conseil régional d'Ile de France. Les six autres membres sont des représentants de la vie sociale et économique, du secteur de la création artistique et des associations. Ils sont désignés conjointement par les collèges 1 et 2.

La Ville de Paris a proposé de reconduire Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe à la maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur et de de la recherche. Le Conseil régional d'Ile de France a proposé de reconduire Mme Alexandra SZPINER, Déléguée spéciale chargée du décrochage scolaire. Le Président précise que les personnalités qualifiées proposées par les collectivités territoriales sont désignées à la majorité simple, tandis que les autres personnalités qualifiées sont élues à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés.

Il est procédé au vote des deux personnalités qualifiées proposées par les collectivités territoriales. Un administrateur du collège 2 prend part au dépouillement du vote. Les résultats sont les suivants :

Marie-Christine LEMARDELEY : 26 pour, 7 contre, 1 abstention ;

Alexandra SZPINER : 25 pour, 9 contre, 0 abstention.

La majorité simple étant obtenue, Marie-Christine LEMARDELEY et Alexandra SZPINER sont élues personnalités qualifiées du Conseil d'administration de l'Université PSL.

Il est précisé que chaque candidature des six personnalités qualifiées restantes, soit quatre hommes et deux femmes, a été soutenue par au moins trois administrateurs, conformément au règlement intérieur de l'université.

Ces candidatures sont le résultat d'échanges entre les membres du collège 1 et ceux du collège 2. Deux réunions entre les deux collèges ont notamment été organisées le 2 décembre 2025 et le 16 décembre 2025. Les échanges se sont organisés autour de deux listes : une constituée par le Directoire et transmise aux élus, l'autre constituée par des élus et transmise au Directoire.

Il est procédé au vote des personnalités qualifiées féminines. Des administrateurs du collège 2 prennent part au dépouillement des votes. Les résultats du premier tour sont les suivants :

Karine REVCOLEVSCHI : 22 pour, 11 contre, 1 abstention ;

Sandrine TREINER : 19 pour, 13 contre, 2 abstentions ;

Lenaig BREDOUX : 13 pour, 19 contre, 2 abstentions.

Aucune candidate n'ayant recueilli les deux tiers des suffrages, il est procédé à un second tour. Les résultats du second tour sont les suivants :

Karine REVCOLEVSCHI : 24 pour, 10 contre, 0 abstention ;

Sandrine TREINER : 21 pour, 12 contre, 0 abstention, 1 blanc ;

Lenaig BREDOUX : 14 pour, 20 contre, 0 abstention.

Ayant recueilli les deux-tiers des suffrages, Karine REVCOLEVSCHI est désignée personnalité qualifiée du Conseil d'administration de l'université PSL.

Il est procédé à un troisième tour. Les résultats sont les suivants :

Sandrine TREINER : 23 pour, 11 contre, 0 abstention ;

Lenaig BREDoux : 12 pour, 22 contre, 0 abstention.

Ayant recueilli les deux-tiers des suffrages, Sandrine TREINER est désignée personnalité qualifiée du Conseil d'administration de l'université PSL.

L'intégralité des sièges féminins ayant été pourvus, il est procédé au vote des personnalités qualifiées masculines. Des administrateurs du collège 2 prennent part au dépouillement des votes. Les résultats du premier tour sont les suivants :

Matthieu NIANGO : 24 pour, 3 contre, 7 abstentions ;

Jean-Luc BEYLAT : 21 pour, 11 contre, 1 abstention, 1 blanc ;

Romain DUBOC : 22 pour, 10 contre, 2 abstentions ;

Julien BARGETON : 20 pour, 12 contre, 2 abstentions ;

Matthieu AUZANEAU : 20 pour, 6 contre, 8 abstentions ;

Benoît PARIZET : 18 pour, 13 contre, 3 abstentions ;

Arié ALIMi : 12 pour, 21 contre, 1 abstention ;

Serge HALIMI : 10 pour, 22 contre, 2 abstentions.

Ayant recueilli les deux-tiers des suffrages, Matthieu NIANGO est désigné personnalité qualifiée du Conseil d'administration de l'université. Il est procédé à un deuxième tour. Les résultats sont les suivants :

Matthieu AUZANEAU : 26 pour, 8 contre, 0 abstention ;

Jean-Luc BEYLAT : 21 pour, 13 contre, 0 abstention ;

Julien BARGETON : 18 pour, 16 contre, 0 abstention ;

Romain DUBOC : 15 pour, 16 contre, 3 abstentions ;

Benoît PARIZET : 15 pour, 19 contre, 0 abstention ;

Arié ALIMi : 11 pour, 23 contre, 0 abstention ;

Serge HALIMI : 8 pour, 26 contre, 0 abstentions.

Ayant recueilli les deux-tiers des suffrages, Matthieu AUZANEAU est désigné personnalité qualifiée du Conseil d'administration de l'université PSL. Il est procédé à un troisième tour. Les résultats sont les suivants :

Jean Luc BEYLAT : 24 pour, 10 contre, 0 abstention ;

Romain DUBOC : 22 pour, 12 contre, 0 abstention ;

Julien BARGETON : 18 pour, 16 contre, 0 abstention ;

Mathieu PARIZET : 15 pour, 17 contre, 2 abstentions ;



Arié ALIMY : 11 pour, 23 contre, 0 abstention ;

Serge HALIMI : 10 pour, 24 contre, 0 abstention.

Ayant recueilli les deux-tiers des suffrages, Jean-Luc BEYLAT est désigné personnalité qualifiée du Conseil d'administration de l'université PSL. Le président propose aux administrateurs de se prononcer sur la désignation de Romain Duboc comme personnalité qualifiée, le troisième tour ayant permis de dégager un consensus autour de sa candidature. Les administrateurs approuvent cette proposition. Il est donc procédé à ce dernier vote :

Romain DUBOC : 25 pour, 8 contre, 1 blanc.

Il est constaté que l'urne contient 35 bulletins, dont un vote blanc. Les administrateurs estiment qu'il s'agit d'une erreur de manipulation commise au moment du vote et, constatant que cela ne remet pas en cause le résultat, décident collectivement d'exclure ce bulletin du décompte final. Ayant recueilli les deux-tiers des suffrages, Romain DUBOC est désigné personnalité qualifiée du Conseil d'administration de l'université PSL.

L'intégralité des personnalités qualifiées ayant été désignées, la séance est levée.